Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212202725-20260611-DB442026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-AGATHON

Séance du 11 juin 2026

Date de convocation : 4 juin 2026
Date d'affichage : 4 juin 2026

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Le onze juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves BERTAND, Maire.

Présents : M. Jean-Yves BERTRAND, M. Patrick COAT, Mme Véronique COZLER, M. Emmanuel DE ROECK, Mme Bérangère DELAVEAU, M. Dominique FEGER, M. Stéphane FOURCHON, Mme Laetitia HENRY, M. Dominique JACOB, Mme Marie-Claire LE BARS, M. Jérôme LE CANT, Mme Aurélie LE CORRE, Mme Anaïs LE DINAHET, M. Philippe LE ROUX, Mme Delphine NEDELEC, M. Hervé NOIROT, Mme. Justine RICHARD Mme Laetitia RICHARD, M. Daniel TURQUETIL.

Secrétaire de séance : Stéphane FOURCHON

DELIBERATION 44/2026
FIXATION DES TARIFS SCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Afin de préserver la qualité des services de restauration scolaire et de l'ALSH proposés aux familles, tout en maintenant l'équilibre financier de ces activités face à l'évolution des coûts de fonctionnement, il est proposé d'appliquer une augmentation de 1,5 % des tarifs actuellement en vigueur à compter du 1er septembre 2026. Cette évolution tarifaire demeure inférieure à l'inflation constatée sur les dépenses supportées par la collectivité et permet de limiter l'impact financier pour les usagers.

RESTAURATION SCOLAIRE

QUOTIENT FAMILIAL	QG ≤ 580 €	581 € < QF ≤ 822 €	QF > 822 €
Nouveau tarif	1.86	2.31	3.11

ENSEIGNANTS ET PERSONNEL COMMUNAL	5.69 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Quotient familial (en euros)	< 580	581 à 822	823 à 1100	> 1100
	0.91 €	1.27 €	1.54 €	1.83 €

ALSH

Quotient familial (en euros)	< 580	581 à 822	823 à 1100	> 1100
1 journée	5.80 €	7.25 €	10.30 €	13.46 €
1/2 journée sans repas (matin)	3.11 €	3.93 €	5.48 €	7.25 €
½ journée avec repas (matin)	4.96 €	6.25 €	8.59 €	10.35 €

Entendu l'exposé de Mme NEDELEC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la revalorisation des tarifs de la restauration scolaire et de l'ALSH

FIXE les tarifs comme présenté

DECIDE de les appliquer à compter du 1er septembre 2026

Le Maire
Jean-Yves BERTRAND

MAIRIE DE SAINT-AGATHON (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance
Stéphane FOURCHON